

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2009

Convocation : le 12 mai 2009

Présents : FLACHAT Jean Claude, DECITRE Jean-Marc, FARA Bernard, GONON Gérard, GENTHIAL Jean-Philippe, PERRETON Claude, BERAUD Marie-Pierre, RIVAT Henri, SEYTRE Odette, THOLOT Sébastien, DREVET Alexandra, AGRAMUNT Patricia

Excusés : LEGRAND Michel, RIVAT Ludivine

Secrétaire de séance : DREVET Alexandra

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

<u>Compte</u>	<u>Augmentation crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>
Renforcement AEP Combernaud	3 700.00	
Idem subvention département	4 000.00	
Dégagement source Choméol		3 700.00
Reversement redevance pollution	1 584.00	
Reversement redev. Modernisation	1 056.00	
Autres impôts		2 640.00
Charges diverses de gestion	1 100.00	
Titres annulés (sur exercice ant.)	300.00	
Analyses eau		1 400.00

Adopté à l'unanimité.

TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2009

Le taux de la taxe foncière est inchangé à 34.62 %. Le produit attendu est de 145 142 €. La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES LIGNES DE CREDITS

Les propositions du Crédit Agricole Loire Haute-Loire sont approuvées à l'unanimité comme suit :

Contrats de 150 000.00 € et de 200 000.00 € (pour le financement des travaux de voirie du Chemin de fer avec la commune du BESSAT) : durée 12 mois. Taux annuel variable : T4M + marge de 1.2000 l'an.

INONDATIONS NOVEMBRE 2008:

Une subvention a été sollicitée auprès du Département de la Loire.

A.E.P. LES BIAIS – LA SERCHETTE : RESULTATS DES MARCHES:

Des aménagements ont été apportés au tracé initial : depuis le captage de la source des « Biais », le réseau arrive à « La Jeanne » où sera installée une station de pompage qui arrivera aux « Fonds ».

En amont du hameau, un réservoir avec station de traitement (imposé à toute nouvelle ressource captée) redescendra l'eau ainsi traitée jusqu'à « La Boirie » et « Le Gât ». Depuis le réservoir, la canalisation descendra jusqu'à « La Serchette ». Dans un deuxième temps, au lieu dénommé « Le Poizat », ce réseau pourra être relié au réseau du Bourg en alimentant « Combernaud.

Résultats de la consultation :

Lot 1 : Réseaux : MOUTOT G.C. : 254 017.56 €HT (solution à la trancheuse retenue)

Lot 2 : Les entreprises retenues à consultation sont la SAUR et la LYONNAISE DES EAUX. Leur offre devra parvenir en mairie pour le 2 juillet 2009.

Mission Coordination, Sécurité : Bureau VERITAS : 1 968.50 €HT

Contrôle technique : Bureau VERITAS : 2 642.00 €HT. Approuvé à l'unanimité.

Une subvention sera demandée par l'intermédiaire de Monsieur THIOILLIERE, sénateur de la Loire, au titre de la réserve parlementaire.

REVISION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

Elle s'élève actuellement à 480.00 €. Il est décidé à la majorité absolue par 10 voix POUR (1 CONTRE et 1 ABSTENTION) de porter cette participation à 1 000.00 € dès la réception de la délibération en Préfecture.

VOTE DES SUBVENTIONS 2009

A l'unanimité, les subventions sont votées comme suit :

FAMILLES RURALES	60 000.00 €	OGEC (poste ATSEM)	18 812.00 €
RIV'MOMES (regroup. Familial)	2 500.00 €	Crèche MINIPOUCES 2008+2009	1 346.80 €
ASVG Tennis de Table	600.00 €	S.P.A. LYON SUD-EST	322.94 €
Amis de la Médiathèque	150.00 €	CFACIA	120.00 €
CFABTP	40.00 €	Assoc. Généalogistes Vallée Gier	150.00 €
L'ANDEOLAISE (chorale)	452.00 €	Centre Léon Bérard	200.00 €
ASS.MYOPATHIE FR.	80.00 €	EURECAH	80.00 €
R.U.S.E.	50.00 €	ARC EN CIEL	40.00 €
ACTIS	40.00 €	PERE NOEL DU LUNDI	40.00 €
Souvenir Français	30.00 €	ADOT (dons d'organes)	30.00 €

La subvention à l'école primaire privée sera étudiée après la rentrée des classes.

RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Après avoir pris connaissance du rapport 2008, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité. Ce document est consultable en mairie jusqu'au 2 juillet 2009. Approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

A l'unanimité, le Maire est autorisé à ester en justice pour l'affaire qui oppose la commune à Monsieur RIGAL (qui a introduit un recours par devant le tribunal administratif de LYON) portant sur la prise en charge des voies et réseaux du lotissement « Les Terrasses de Leytra ».

CREATION D'UNE MICROCRECHE

Il est décidé à l'unanimité de l'ouverture à compter de septembre 2009 d'une micro-crèche dans l'appartement type 3 du premier étage du presbytère. L'association RIV'MOMES en sera le gestionnaire. Le Maire signera la convention cadre avec le Conseil général et la Caisse d'Allocations Familiales.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET :

Le poste de ménage des bâtiments passe de 8h00 à 10h00 hebdomadaire et celui affecté aux services techniques de 20h00 à 22h30 hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2009. Adopté à l'unanimité.

DECLASSEMENT ET CLASSEMENT DE DIVERS CHEMINS RURAUX ET VOIE COMMUNALE :

En plus des chemins sis à « La Cour » et aux « Roches de Sciau » qui seront classés dans la voirie rurale, la voie d'accès aux « Terrasses de Leytra » sera classée ultérieurement dans le domaine public communal.

QUESTIONS DIVERSES:

Lecture du courrier d'Annie PRAT en date du 28 mars 2009 donnant sa démission du conseil municipal. L'assemblée compte désormais quatorze membres.

Lecture du courrier de l'Association Syndicale du lotissement « Les Terrasses de Leytra » par lequel elle sollicite la prise en charge par la commune de l'entretien du surpresseur d'eau. La commune étudie cette demande.

Internet dans les zones blanches : Une réunion aura lieu à SAINT-PAUL EN JAREZ jeudi 4 juin. Elle portera sur la solution WIFI. Les personnes concernées ont été convoquées personnellement.

Lecture de la réponse du Préfet au courrier que lui a adressé le Maire au sujet des éoliennes : une seule zone de développement de l'éolien serait à l'étude, celle de la Communauté de communes des Monts du Pilat.

Lecture du courrier de Monsieur MARTINEZ ayant construit un mur autour d'une cuve sise sur le chemin rural de « Rossillol » : la commune tolère cet ouvrage à titre précaire et souhaite que la voie soit conservée en l'état sans construction d'escaliers. Un courrier lui sera transmis l'informant de sa responsabilité en cas de dommage.

Séance levée à 0h15

A LA VALLA EN GIER, le 29 mai 2009

Le Maire

Jean Claude FLACHAT

Affiché le 2 juin 2009